

PROCEDURE DE PRELEVEMENT ET D'EXPEDITION PAR COURSIER DES CARYOTYPES CONSTITUTIONNELS

Afin de respecter notre manuel de prélèvement ainsi que les obligations de transport « des produits infectieux de catégorie B », catégorie UN3373 (arrêté ADR), nous vous remercions de bien vouloir suivre les instructions suivantes :

- ① Prélever 5 ml de sang total **sur 2 tubes héparinés sans gel** (bouchon vert). **ATTENTION, NE PAS CENTRIFUGER.**
- ② **Identifier** le tube avec au minimum nom, prénom, date de naissance du patient, l'insérer dans le gros tube pourvu de matière absorbante et le fermer.
- ③ Pour chaque dossier, merci de nous transmettre :
 - la feuille de renseignements correctement complétée (**indication, consentements signés**)
 - l'ordonnance
 - le bon de demande d'examen dûment complété avec notamment le nom du laboratoire préleveur, la date et l'heure de prélèvement
- ④ Mettre le gros tube et les documents dans le **sachet jaune comportant les coordonnées de notre laboratoire**, le sceller (*1 seul dossier par sachet jaune*).
- ⑤ Expédier le tout à température ambiante dans les 24h suivant le prélèvement.

